



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE 26 JUIN 2025

PLAN PLASTIQUE 2025-2030

PLAN PLASTIQUE ET ABSENCE DE CONSIGNE POUR RECYCLAGE : LES INDUSTRIELS DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE SALUENT LES ANNONCES DE LA MINISTRE, TOUT EN RESTANT VIGILANTS SUR LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Les entreprises de la collecte, du tri, du recyclage, de la valorisation et du traitement des déchets en France accueillent favorablement les mesures annoncées par la Ministre de la transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, à l'occasion de la présentation du plan plastique à l'UNOC de Nice. Les fédérations FEDERREC, FNADE, SNEFID et la CME saluent particulièrement l'absence de consigne pour recyclage des bouteilles plastiques, dispositif contreproductif, et réaffirment leur engagement pour une économie circulaire performante.

Le Plan Plastique annoncé par la Ministre vient conforter notre approche et confirmer de nombreuses propositions portées par notre industrie :

- **Sur l'éco-conception** : activation des bonus / malus pour améliorer la recyclabilité ;
- **Sur la collecte** : renforcement des soutiens aux collectivités pour mettre en place les solutions de collecte sélective les plus performantes ; généralisation du tri en « dehors du foyer » dans l'espace public et les lieux de travail ; campagne de communication nationale en faveur geste de tri ; harmonisation des règles et signalétiques de tri. Plus globalement, nous appelons au déploiement des leviers identifiés collectivement et confirmés par l'ADEME en 2023 ;
- **Sur la demande en matières plastiques recyclées localement** : primes à l'incorporation de plastiques recyclés ; clause miroir sur les matières recyclées importées.

Les industriels de l'économie circulaire notent avec satisfaction que la consigne pour recyclage des bouteilles plastiques ne figure pas parmi les mesures annoncées.

Ce dispositif à l'efficacité environnementale très limitée aurait des conséquences néfastes majeures pour le pouvoir d'achat des Français, les finances publiques des collectivités locales ainsi que pour le développement de l'industrie du recyclage.

Elle n'est clairement pas la solution pour améliorer le taux de recyclage des emballages plastiques en France et réduire la « taxe plastique » de plus de 1,5 milliards versée chaque année par le contribuable français à Bruxelles.

En revanche, les industriels de l'économie circulaire expriment leurs réserves quant au projet de transfert de la responsabilité du tri aux éco-organismes. Cette évolution serait de nature à créer de nouvelles incertitudes économiques et organisationnelles défavorables à l'investissement dans les centres de tri, sans que l'on comprenne en

quoi elle constituerait un levier de performance évident. Notre industrie appelle à une clarification urgente et à une concertation réelle sur ce point.

Réduire, réemployer, éco-concevoir, collecter et recycler l'ensemble des emballages plastiques, tel est le véritable enjeu environnemental et financier. Pour atteindre nos objectifs européens FEDERREC, FNADE, SNEFiD et la CME continuent à soutenir fortement la mise en œuvre rigoureuse et rapide d'actions sur l'ensemble du cycle de vie, de l'éco-conception au contenu recyclé, en passant par la collecte et le recyclage.

Pleinement engagée pour faire progresser la circularité des plastiques en France, les industriels de l'économie circulaire, FEDERREC, FNADE, SNEFiD et la CME, saluent ces avancées et continueront à porter énergiquement dans le débat public leurs propositions et solutions pour atteindre nos objectifs collectifs.

À propos de la CME

La Confédération des Métiers de l'Environnement rassemble la FEDERREC, la FNADE, et le SNEFiD. Elle est le porte-voix des acteurs industriels de l'économie circulaire, cheville ouvrière et maillon incontournable, avec 112 000 emplois directs, 1 530 entreprises, un chiffre d'affaires de 25 milliards d'euros et un montant d'investissements annuels de 1,2 milliard d'euros.

Contact presse CME :

Géraldine BULOT - 01 40 54 01 94 – dg@cme-france.fr

À propos de FEDERREC

FEDERREC, Fédération professionnelle du Recyclage, du Réemploi et de l'Economie Circulaire, représente 1 250 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire, soit 2 450 établissements et 34 500 salariés, 11 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 650 millions d'euros d'investissements par an. Créée en 1945 sous le nom de FEDEREC et devenue FEDERREC en 2024, elle regroupe les acteurs du réemploi, de la collecte, du tri, de la valorisation matière des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières issues du recyclage. FEDERREC est structurée en 12 filières et 8 syndicats régionaux.

Contact presse FEDERREC : Agence Profile

Olivia CHABBERT / Anna LESBROS - 01 56 26 72 00 - federec@agence-profile.com

À propos de la FNADE

La FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement, est l'organisation professionnelle représentative l'ensemble de la filière déchets. Acteur majeur de l'économie circulaire, la filière déchets produit des matières recyclées, des fertilisants et de l'énergie verte, en substitution de ressources naturelles et d'énergies fossiles. Elle apporte des solutions aux défis majeurs de l'environnement et du climat. La FNADE en chiffres : 257 entreprises privées adhérentes 44 536 salariés en France 11,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires ~800 millions d'euros d'investissements. Elle est membre de la FEAD (European Waste Management Association).

Contact presse FNADE :

Muriel OLIVIER - 01 53 04 32 90 - m.olivier@fnade.com

À propos du SNEFiD

Le Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFiD) rassemble 65 entreprises indépendantes représentant 26 000 collaborateurs dans toute la France. Le SNEFiD agit pour améliorer le tri et la valorisation des matières recyclables, pour préserver les emplois d'avenir et innover vers un service de proximité de qualité.

Contact presse SNEFiD :

Guénola GASCOIN - 06 74 78 78 86 - guenola.gascoin@snefid.fr